

# Les membres du conseil d'administration

Mandat 2020-2025



PRÉSIDENTE

Chantal GONTHIER  
COLLÈGE 1  
MONT-DE-MARSAN 1



1<sup>er</sup> VICE-PRÉSIDENT

Jean-Bernard SEGUEMBILLE  
COLLÈGE 2  
PRÉSIDENT CRA\* (EN ALTERNANCE)  
VALLÉES DE L'OUSSE ET DU LAGOIN

1<sup>er</sup> collège • 9 membres

REPRÉSENTANTS DES EXPLOITANTS  
AGRICOLES

2<sup>e</sup> collège • 12 membres

REPRÉSENTANTS  
DES SALARIÉS

3<sup>e</sup> collège • 6 membres

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS  
DE MAIN-D'ŒUVRE

2 membres

REPRÉSENTANTS  
DES ASSOCIATIONS  
FAMILIALES

Le bureau



Maryse HOUNIEU  
VICE PRÉSIDENTE COLLÈGE 1  
LESCAR, GAVE ET TERRES DU  
PONT LONG



Charlette LABORDE  
PRÉSIDENTE CPASS\* (EN ALTERNANCE)  
LE COEUR DE BÉARN



Carmen FARGUES  
VICE PRÉSIDENTE COLLÈGE 2  
HAUTE LANDE ARMAGNAC



Damien DUTHIL  
PRÉSIDENT CPASS\* (EN ALTERNANCE)  
MONT-DE-MARSAN 2



Claudine BOUDASSOU  
VICE PRÉSIDENTE COLLÈGE 3  
EURALIS COOP  
LESCAR, GAVE ET TERRES DU  
PONT LONG



Gilles LADAURADE  
PRÉSIDENT DU CPSNS\*  
EARL LADAURADE  
LE COEUR DE BÉARN



Patricia PRUGUE  
VICE-PRÉSIDENTE  
CHALOSSE TURSAN



Jean-Michel LALANNE  
PRÉSIDENT CRA\* (EN ALTERNANCE)  
ADOUR ARMAGNAC



Marie-Sylvie CRESTIAN  
PRÉSIDENTE CPSS\*  
CHALOSSE TURSAN



Nicole PALOQUE  
VICE PRÉSIDENTE CPSS\*  
PAYS DE MORLAAS



Jonathan LALONDRELLE  
VICE PRÉSIDENT CPSNS\*  
AGC LANDES  
MONT-DE-MARSAN 2



Myriam DARZACQ  
HAUTE LANDE ARMAGNAC



Jean-Marc ETCHART  
MONTAGNE BASQUE



Yves BIGNALET  
PAU 3



Bernard DUPOUY  
DAX 2



Isidore HEGUY  
MONTAGNE BASQUE



Christian BERGEROT  
GROUPEMENT EMPLOYEUR DES  
COTEAUX  
ADOUR ARMAGNAC



Denis BONNEBAT  
FDSEA LANDES  
MONT-DE-MARSAN 1



Isabelle CHALAN  
BILLÈRE ET CÔTEAUX JURANÇON



Sylviane HONDET  
LESCAR, GAVE ET TERRES DU  
PONT LONG



Jean-Michel LARRERE  
CHALOSSE TURSAN



Jean-Louis HITTA  
PAYS DE BIDACHE



Marie-Pierre LABOUYRIE  
MARENSIN SUD



Yahn LE PRETTRE  
CHALOSSE TURSAN



Marc LAGOURGUE  
CUMA AMIKUZE  
PAYS DE BIDACHE



Delphine LESCASTEREYRES  
NIVE ADOUR



Alain ORDUNA  
MONTAGNE BASQUE

Siègent également au Conseil d'Administration, avec voix consultative, 3 représentants du personnel désignés par le Comité Social et Économique de la MSA Sud Aquitaine.

\* CPSNS : Comité de protection sociale des non-salariés agricoles  
\* CPSS : Comité de protection sociale des salariés agricoles  
\* CPASS : Comité paritaire d'action sanitaire et sociale  
\* CRA : Commission de Recours Amiable



## LA COMMISSION DE RECOURS AMIABLE

Elle est composée d'administrateurs salariés et non salariés.

### QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Elle décide des suites à donner aux réclamations des assurés portant sur l'application de la réglementation agricole (cotisations, prestations et accidents du travail). Elle traite des demandes de remises (pénalités ou majorations de retard, indus de prestations, cotisations de prestations familiales...), d'admissions en non-valeur de créances, des échéanciers de paiement, etc.

## LE COMITÉ D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Il est composé paritairement d'administrateurs salariés et d'administrateurs non salariés.

### QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Il étudie et donne des avis au conseil d'administration sur toutes les questions concernant l'action sanitaire et sociale : programme d'action sociale, contribution aux politiques publiques... Il instruit les demandes de subventions, attribue des prêts et des aides à caractère individuel.

## LE COMITÉ DE PROTECTION SOCIALE DES SALARIÉS AGRICOLES

Il est composé des administrateurs des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> collèges, ainsi que de l'administrateur salarié représentant des familles.

### QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Il étudie et donne des avis au conseil d'administration sur toutes les questions concernant la protection sociale des salariés, en particulier sur la prévention des risques professionnels, la santé au travail, les partenariats relatifs à la protection sociale complémentaire.

## LE COMITÉ DE PROTECTION SOCIALE DES NON-SALARIÉS AGRICOLES

Il est composé des administrateurs des 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> collèges, ainsi que de l'administrateur non salarié représentant des familles.

### QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Il étudie et donne des avis au conseil d'administration sur toutes les questions concernant la protection sociale des non-salariés, en particulier sur la prévention des risques professionnels et la santé au travail, les partenariats.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de **29** membres : **27** administrateurs élus par les délégués cantonaux et **2** administrateurs désignés représentant les Associations Familiales. Le mandat des administrateurs est de 5 ans.

### QUELLES SONT SES MISSIONS ?

- Il détermine la politique générale de la caisse MSA pour mettre en œuvre la protection sociale agricole.
- Il définit au plan local les politiques en matière d'action sanitaire et sociale, de prévention de la santé et des risques professionnels, d'offre de services sur le territoire, d'aide aux agriculteurs et aux salariés en difficulté.
- Il fait remonter au niveau national les propositions et les vœux des élus locaux concernant les politiques sociales en matière de santé, de famille, de retraite...
- Il vote le budget et approuve les comptes arrêtés par le directeur.
- Il représente la caisse MSA auprès des pouvoirs publics, partenaires sociaux ou encore des organismes agricoles.
- Il contribue à l'évolution de la protection sociale agricole.

## La MSA Sud Aquitaine, c'est...

29 administrateurs et 433 délégués cantonaux élus titulaires et suppléants  
370 salariés dont 19 travailleurs sociaux,  
5 médecins conseil, 6 médecins du travail, 1 dentiste et 5 infirmiers  
8 conseillers en prévention et 7 en protection sociale  
85 000 bénéficiaires

## L'animation des territoires

Elle s'organise autour de 4 pôles territoriaux :

- Le pôle de Dax
- Le pôle de Mont-de-Marsan
- Le pôle Béarn
- Le pôle Pays Basque

Deux animatrices de l'échelon local interviennent sur le territoire Sud Aquitain et sont les relais privilégiés entre la MSA et les élus.

Leur rôle est d'informer les élus sur toutes les questions relatives à la MSA, les accompagner dans la réflexion et la réalisation de projets, relayer les besoins des territoires.



Corinne DE SALES  
☎ 06/74/52/97/73  
✉ desales.corinne@sudaquaine.msa.fr



Christelle CASSEN  
☎ 06/08/06/83/73  
✉ cassen.christelle@sudaquaine.msa.fr

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MSA SUD AQUITAINE

